



AGENCE NATIONALE POUR  
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE  
**ANME**

Un engagement durable et renouvelable

**TEEP**

Transition Énergétique dans  
les Établissements Publics

*Bâtir l'énergie qui dure*

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 512510 – KFW Fourniture et installation d'un système solaire photovoltaïque d'autoproduction électrique auprès de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne**

Pays : Tunisie

Projet : Transition Énergétique dans les Établissements Publics

Avril 2025

AON 512510-KFW

Le Gouvernement Tunisien a reçu un financement de KfW pour financer le coût du Projet Transition Énergétique dans les Établissements Publics (TEEP), et à l'intention d'affecter une partie du produit aux paiements au titre du contrat pour la fourniture et l'installation d'un système solaire photovoltaïque d'autoproduction électrique intégré au bâtiment auprès de l'Académie Diplomatique Internationale de Tunis. Ce contrat sera financé conjointement avec le Fonds de Transition Énergétique (FTE).

Le processus d'appel d'offres sera régi par les directives de la KfW.

L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME) sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture et l'installation d'un système solaire photovoltaïque d'autoproduction électrique intégré au bâtiment auprès de l'Académie Diplomatique Internationale de Tunis.

L'Appel d'Offres sera mené au moyen de la procédure d'Appel d'Offres National avec les qualifications spécifiées dans les lignes directrices de KfW en matière de passation de marchés ("lignes directrices de KfW").

Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie

[teep@anme.nat.tn](mailto:teep@anme.nat.tn)

Un ensemble complet de documents d'Appel d'offres est disponible pour les Soumissionnaires intéressés au Siège de l'ANME (1, Rue du Japon – Cité administrative – Montplaisir Tunis) pendant les horaires administratifs du travail ou à télécharger gratuitement du site de l'ANME : [www.anme.tn](http://www.anme.tn)

Les documents d'appel d'offres reçus de l'Acheteur ne sont pas transférables.

Les Offres doivent être livrées à l'adresse indiquée dans la clause 22.1 des IS du document d'appel d'offres au plus tard le **15 Mai 2025 à 10h**. Les Soumissions tardives seront rejetées.

Les Soumissions seront ouvertes en séance publique en présence des représentants désignés des Soumissionnaires.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées de Garantie(s) de Soumission.

---